



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Direction du Patrimoine Culturel**  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
**Directeur**  
**Mont des Arts, 10-13**  
**B - 1000 BRUXELLES**

Réf. DPC : 2043-0870/03/2020-137 PU (corr. DPC : M. E. Demelenne)

Réf. CRMS : AA/KD/BXL30113\_654\_PlaceJeanJacobs\_grille  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 5 mai 2020

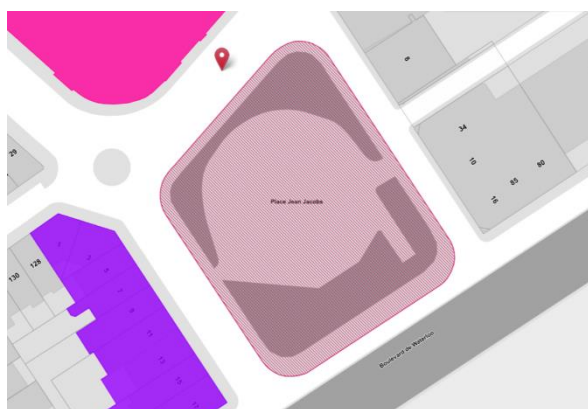
*Envoi numérique uniquement (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19.*

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place Jean Jacobs. Pose d'une section supplémentaire de grille autour du monument « Navire-Ecole ».

**Avis préalable de la CRMS**

En réponse à votre courrier du 7 avril 2020, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 22/04/2020.



*L'arrêté du Gouvernement du 29 novembre 2018 entame le classement comme monument et comme site du square de la place Jean Jacobs à Bruxelles. L'ensemble du square figure actuellement à l'inventaire légal des sites. Il est également compris dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par les maisons sises 1-17 place Jean Jacobs et dans celle du Palais de Justice visible à l'arrière-plan.*

Introduite par le Service des zones vertes de la Ville de Bruxelles, la demande concerne la mise en place de 36 mètres de grille autour du Monument au naufrage du premier navire-école belge, complétant ainsi la grille existante qui ceinture le square de la place Jean Jacobs. Elle cadre dans un projet de restauration globale du square dont la CRMS n'a, à ce jour, pas eu connaissance.



© Google maps

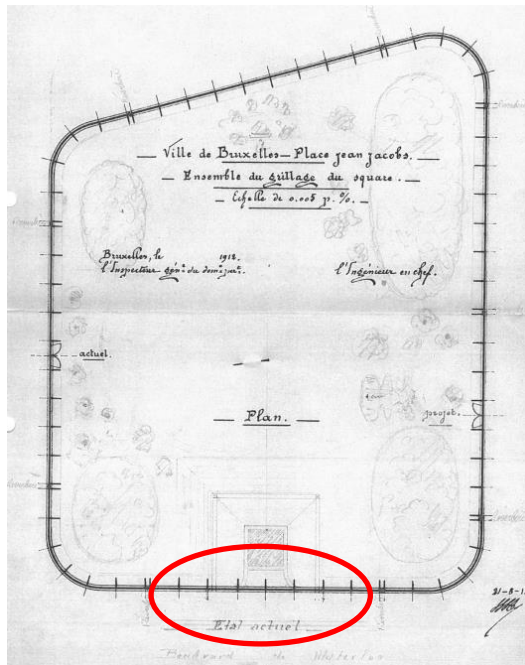
1/5

La Place Jean Jacobs se déploie autour d'un square à l'anglaise, un jardin clos par des grilles monumentales, agrémenté à l'origine de bancs, de parterres de fleurs, de pelouses et de massifs arborescents. L'aménagement de la place fut créé en 1892 par l'architecte Victor Jamaer, qui associe Edouard Keilig, auteur notamment du bois de la Cambre et du parc Duden, pour le dessin du jardin. Le but de son aménagement était de dégager la vue, depuis le boulevard de la petite ceinture, sur la façade arrière du Palais de Justice nouvellement construit. L'aspect d'origine adopte le style pittoresque des jardins anglais : les plans indiquent aux angles du quadrilatère des massifs ronds, les pelouses sont disposées entre un réseau de chemins convergeant au centre vers un petit rond-point.

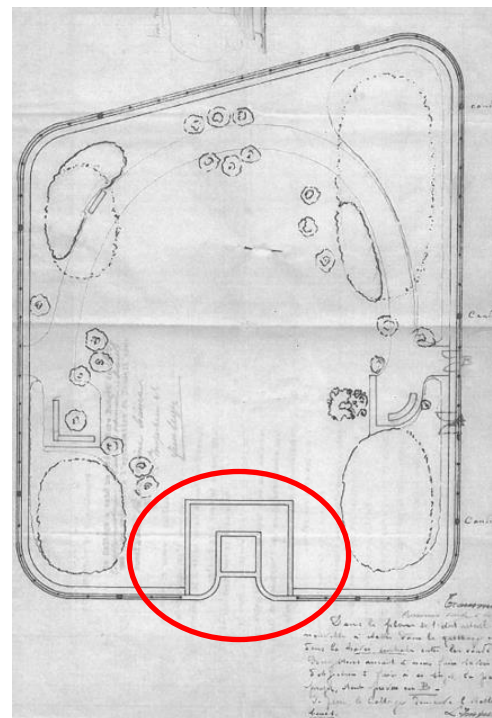
En 1894, la place prend le nom de Jean Jacobs, orfèvre bruxellois (1575-1650) qui fonda un refuge pour jeunes brabançons afin d'étudier à l'université de Bologne. En 1912, le square fut agrémenté par un monument commémoratif, le « Monument au naufrage du premier navire-école belge », groupe sculpté par l'artiste Charles Samuel, qui commémore le naufrage du de Smet de Naeyer, le 19 avril 1906 dans le golfe de Gascogne.

Malheureusement, le square a été modifié en 1986 pour y installer une plaine de jeu, sans respect pour le dessin d'origine. Une série d'arbres à haute tige ont été plantés pour l'occasion, qui dissimulent la vue du Palais de Justice depuis les boulevards. Le classement a été initié par l'ASBL « le quartier des Arts » qui a introduit une demande de classement des grilles en mauvais état. En finale, la mesure de protection concerne l'ensemble du square dans le but qu'il retrouve son aspect d'origine, sa valeur historique et sa destination première.

Le square Jean Jacobs fait partie de ces aménagements créés à Bruxelles dans le but d'embellir les nouveaux quartiers, comme le square de Meeus (classé par AR du 8/11/1971) ou le square Frère Orban (classé par AR du 4/10/1971).<sup>1</sup>

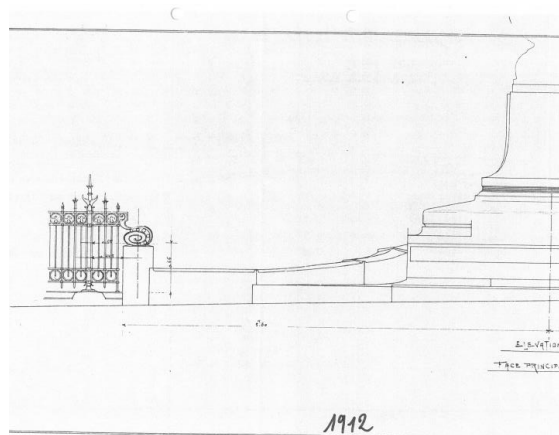
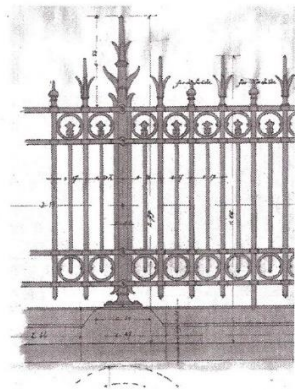


A gauche, la clôture complète en 1892



A droite, la clôture interrompue après l'installation du monument en 1912

<sup>1</sup> <http://patrimoine.brussels/news/place-jean-jacobs-a-1000-bruxelles>

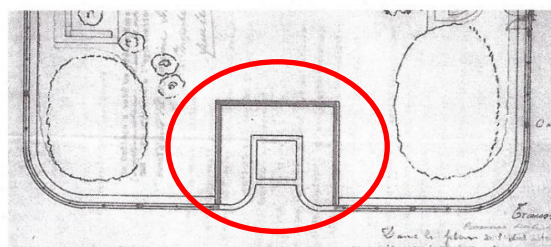


© AGR, Administration des Beaux-Arts, remise 1957, 430 ; AVB, Instruction publique, II, 2572, dossier Beaux-Arts 285 (e.a.).

### Projet

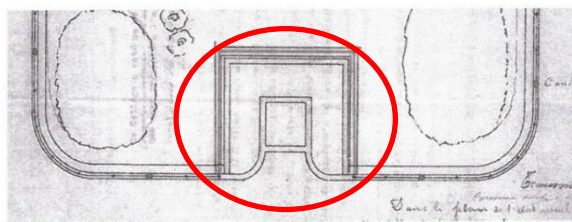
La grille d'origine a fait l'objet d'une modification lors de la mise en place du Monument en 1912, avec la suppression d'une partie du tronçon avant, en bordure du boulevard de Waterloo. Le projet vise aujourd'hui à clôturer le monument afin de fermer la totalité du square et de protéger l'ensemble des plantations régulièrement piétinées par le public. Actuellement, les ouvertures côté monument sont refermées lors des intempéries par des barrières de type 'Nadar', ou, dans le cadre de la mise en œuvre des consignes de sécurité dans les parcs de la Ville de Bruxelles. Ce système est inesthétique et précaire. Les nouveaux éléments de grille seraient en fer forgé, reproduits à l'identique, et seraient intégrés dans la grille existante. Pour s'y raccorder, les deux éléments décoratifs ajourés de part et d'autre du monument seraient démontés et remplacés par deux éléments de jonction du même type que la grille existante. Un travail d'adaptation sur les pierres bleues périphériques du monument devrait être réalisé pour fixer les nouveaux poteaux. La demande est accompagnée de trois propositions reprises comme suit :

*Première proposition* : elle consiste à fixer sur les bordures périphériques en pierre bleue du monument de nouvelles grilles, avec des modifications à réaliser sur les pierres (surtout celles situées aux angles afin d'aligner en hauteur les grilles qui existent déjà). L'adaptation des pierres pour les ancrages serait réalisée sur place aux endroits des nouveaux poteaux. La grille serait de même hauteur derrière et autour du monument, ce qui maintiendrait l'équilibre visuel sur le monument malgré un dénivelé important à cet endroit du terrain (le côté gauche du monument présente un décalage assez important par rapport aux grilles existantes).



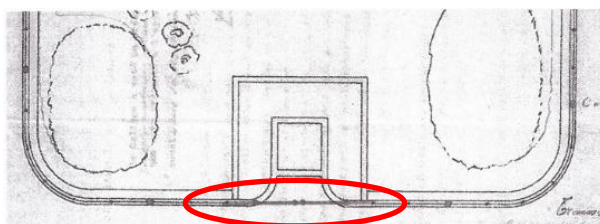
Extrait du dossier

*Deuxième proposition* : elle consiste à placer autour du monument une nouvelle rangée de pierres bleues surmontées de nouvelles grilles à l'identique et ce, à partir des poteaux situés de part et d'autre du monument boulevard de Waterloo, en épousant le profil du terrain. Cependant, d'après le bureau d'études, cette solution pourrait être préjudiciable à la stabilité des bordures en pierres bleues existantes. De plus, il suppose le coût de la mise en place de nouvelles pierres bleues.



Extrait du dossier

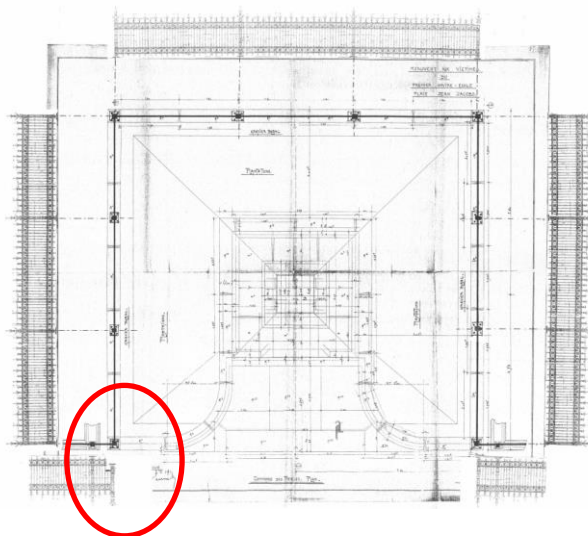
Troisième proposition : elle consiste à placer la grille devant le monument, le long du boulevard de Waterloo, comme c'était le cas à l'origine (avant la mise en place du monument). Toutefois, cette solution qui suivrait le mouvement de la rue, entraverait la vue vers et depuis le monument et engendrerait un travail important sur les pierres du perron pour fixer les poteaux. Par ailleurs, cette situation obligerait de traiter la grille avec des ouvrants afin de rendre possibles les commémorations.



Extrait du dossier

#### Avis de la CRMS

**La CRMS souscrit au principe de compléter la grille d'origine pour fermer l'accès au monument. La première proposition (sections de grille supplémentaires autour et à l'arrière du monument fixées sur les bordures en pierre bleue existantes) semble la plus appropriée pour sécuriser le site sans porter préjudice au contexte patrimonial environnant (perspectives vers et depuis le monument, le site, les maisons classées 1 à 17 et le Palais de Justice). La Commission demande toutefois au bureau d'études de réfléchir à une solution qui soit la moins dommageable ni intrusive possible par rapport aux dispositifs existants, de privilégier la conservation des éléments décoratifs, y compris ceux en fer forgé de part et d'autre du monument, et d'adapter la hauteur des nouvelles sections de grille en conséquence (sans mise à niveau des bordures).**



© Extraits du dossier

**Les techniques et détails d'exécution seront soumis à l'approbation préalable de la DPC. L'ensemble des ouvrages en pierres bleues et en ferronnerie ainsi que le monument en marbre blanc feront l'objet**

*d'un relevé précis afin de déterminer les diverses anomalies et futures interventions à y apporter dans le cadre de leur restauration (plans, simulations 3D, etc.).*

*Enfin, la CRMS se réjouit de l'existence d'un projet de restauration globale du site, dont elle espère qu'il portera sur l'ensemble du square, conçu comme une typologie comportant, comme un tout, candélabres, plantations, grilles, portillons, revêtements avec un subtil jeu de plinthes, socle et bordures de trottoirs. Ce sera également l'occasion d'évaluer la pertinence et le type de re-végétalisation des abords immédiats du monument (replantation d'une haie, suppression des graminées et plantation de couvre-sols de type Rosa 'Asperin Rise', etc.) ainsi que le reste des aménagements actuels (agrès sportifs, équipements collectifs, etc.).*

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



Aurélie AUTENNE  
Secrétaire Secretaris



Christian FRISQUE  
Président Voorzitter

*Envoi numérique uniquement en raison de l'épidémie de Covid 19*

C.c. : BUP-DPC : M. E. Demelene, Mme J. Vandersmissen, [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels)  
SCRMS : Mme K. Depicker, Mme C. Vandersmissen, M. M. Badard, [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)